

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 03/00

ÉFAI – 000012 – AMR 41/01/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / MENACES DE MORT

MEXIQUE

Juan de Dios Hernández Monje, avocat
Pilar Noriega García, avocate

Londres, le 6 janvier 2000

Juan de Dios Hernández Monje et Pilar Noriega García ont été menacés de mort, et Amnesty International éprouve de vives craintes pour la sécurité de ces deux avocats.

Juan de Dios Hernández Monje et Pilar Noriega García assurent la défense de 60 étudiants membres du comité de grève (*Consejo General de Huelga*) de l'Université nationale autonome de Mexico (voir ci-dessous). Ces étudiants avaient été arrêtés au cours d'une manifestation le 11 décembre 1999.

Deux personnes ont abordé Juan de Dios Hernández Monje sur le campus de l'université le 2 janvier 2000, alors qu'il s'apprêtait à rejoindre les étudiants qui avaient été libérés sous caution. Elles ont proféré des menaces de mort contre lui-même et sa consœur, et l'ont frappé au visage.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les étudiants de l'Université nationale autonome de Mexico (UNAM) sont en grève depuis le 22 avril 1999 pour protester contre les projets de réforme du système universitaire, qui prévoient notamment une augmentation des droits d'inscription. Amnesty International a eu connaissance de plusieurs cas de violence à l'encontre d'étudiants impliqués dans cette grève. Certains ont ainsi été enlevés, torturés, battus, voire soumis à des simulacres d'exécution (cf. le bulletin d'informations 109/99, AMR 41/09/99, du 4 juin 1999 ; voir aussi l'AU 278/99, AMR 41/28/99, du 22 octobre 1999 et ses mises à jour). Les responsables de ces agissements n'ont pas été identifiés.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / fax (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à garantir la sécurité de Juan de Dios Hernández Monje et de Pilar Noriega García, ces deux avocats ayant reçu des menaces de mort le 2 janvier 2000 ;
- demandez instamment que soit ouverte sans délai une enquête indépendante sur ces actes d'intimidation, que les conclusions en soient rendues publiques et que les responsables soient traduits en justice.

APPELS À :

Maire de la ville de Mexico :

Licda. Rosario Robles

Jefatura de Gobierno del Distrito Federal

Plaza de la Constitución esq.

Piso 1, 06068 (5) México D.F.

Mexique

Télégrammes : Mayor, México D.F., Mexique

Fax : 52 55 10 07 71

Formule d'appel : Sra. Licda, / Madame le Maire,

Procureur général de la ville de Mexico :

Lic. Samuel del Villar Krechmar

Procurador General de Justicia del Distrito Federal

Carmona y Valle 54, Col. Doctores

06820 México D.F.

Mexique

Télégrammes : Attorney General, México D.F.,

Mexique

Fax : 52 5 625 9000

Formule d'appel : Sr. Procurador, / Monsieur le Procureur,

COPIES À :

Commission des droits humains de Mexico :

Dr Luis de la Barreda Solórzano

Av. Chapultepec N°49, 1^{er} Piso

Centro, Cuauhtémoc

06040 México D.F.

Mexique

Fax : 52 5 578 2578

Organisation non gouvernementale de défense des droits humains :

Centro de Derechos Humanos

"Miguel Agustín Pro-Juárez" A.C.

Serapio Rendón 57-B, Col. San Rafael

06470 México D.F.

Mexique

Fax : 52 5 535 6892

Journal :

La Jornada

Balderas 68, 06050 México D.F.

Mexique

Fax : 52 5262 4356

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 16 FÉVRIER 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

a version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -